

5

MOTION

La Chambre des Députés

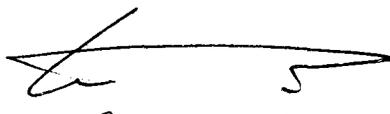
- considérant que les besoins de mobilité pour des raisons économiques ont suscité un développement significatif du transport de marchandises par voie aérienne à partir de l'aéroport de Luxembourg;
- considérant que la spécificité des problèmes de bruits et de pollution de l'air dans les environs d'un aéroport urbain rompent l'équilibre entre la qualité de vie des riverains et le développement nécessaire du transport de marchandises;
- considérant que Monsieur le Ministre des Transports a signalé à plusieurs reprises que ce n'est pas dans l'intention du Gouvernement d'autoriser une extension du trafic aérien de transport de marchandises et que Monsieur le Ministre des Transports a confirmé cette position lors de la dernière réunion de la commission des transports;

invite le Gouvernement

- à réaliser la construction de la nouvelle aérogare exclusivement en vue d'une amélioration du transport aérien de passagers;
- à réaliser une étude de rentabilité économique du transport aérien de marchandises transitant par l'aéroport de Luxembourg ;
- à prendre les mesures nécessaires :
 - * pour arrêter tout nouveau projet permettant une extension du trafic aérien dans le domaine du transport de marchandises ;
 - * pour réduire le trafic de gros-porteurs pour marchandises transitant par l'aéroport de Luxembourg ;
 - * pour limiter les autorisations pour vols de nuits aux seuls avions-cargos qui transportent des marchandises à destination ou en provenance du Luxembourg et de la région proche.


 (M. Greisen)


 (M. Jaerling)


 (M. Nebben)


 (M. Koepf)


 (M. Colaninno)